

RÉALISER SON EPP AVEC L'UNAFORMEC

VOTRE GROUPE A DÉCIDÉ DE FAIRE SON EPP AVEC L'UNAFORMEC.
COMMENT PROCÉDER ?

➤ Tout d'abord **vous inscrire en ligne à la Démarche d'Assurance Qualité de l'UNAFORMEC (DAQ)**, sur le site www.unaformec.org. Le responsable DAQ, Didier Sebbah, vous envoie alors le questionnaire que vous devez renseigner, et qui vous permet de **réaliser un audit du fonctionnement de votre association**. Cela peut se faire en bureau : il vous faut prévoir 2 à 3 heures de travail. Cette étape franchie, votre association, quel que soit le nombre de ses adhérents, est habilitée pendant deux ans pour mettre en œuvre des Groupes de Pratiques de l'UNAFORMEC.

➤ Avec votre habilitation, l'UNAFORMEC **vous transmet la liste actualisée des thèmes d'évaluation** disponibles. **Votre association choisit parmi ces thèmes le sujet de son évaluation**, selon ses méthodes de détection des besoins. A la réception de votre paiement de 155 euros par médecin et de la liste des médecins concernés accompagnée de leurs coordonnées, dans le cadre de groupes de 12 à 15 médecins par GPU, le dossier de réalisation vous est envoyé.

➤ Ce dossier comprend tout le matériel nécessaire à la réalisation d'un cycle de GPU. **Chaque médecin de l'association**

doit faire un Audit Clinique Ciblé (*) sur ses dossiers avec les documents fournis, critères et mode de sélection des dossiers. Avant la première réunion du groupe, la synthèse des audits est envoyée à l'UNAFORMEC par l'organisateur.

La première réunion sert à **confronter ces résultats avec les référentiels**, à analyser les écarts, à s'approprier la recommandation, à se former sur les points litigieux et à définir les pistes d'amélioration.


➤ Dans les 3 à 6 mois qui suivent, les membres du groupe font **un nouvel audit sur les mêmes critères**, et transmettent leurs résultats à l'organisateur. Celui-ci en tire une nouvelle synthèse qu'il envoie à l'UNAFORMEC et qui servira de base à la seconde réunion.


Lors de cette réunion, après analyse des résultats et des améliorations constatées, vous définissez éventuellement de nouvelles pistes de progrès, et un calendrier de suivi des indicateurs.

(*) L'Audit Clinique Ciblé (ACC) est une méthode d'évaluation des pratiques de première intention, qui permet, à l'aide d'un nombre limité de critères, de comparer ses pratiques à des références admises, en vue de les améliorer.

L'EPP ET LES ASSOCIATIONS

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE
LOI, DÉCRET, AGRÈMENT

 **Extrait de l'article 14 de la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance-maladie : article L 4133-1-1.** « L'évaluation individuelle des pratiques professionnelles constitue une obligation pour les médecins exerçant à titre libéral, les médecins salariés non hospitaliers ainsi que pour les médecins mentionnés à l'article L. 6155-1 et les médecins exerçant dans les établissements de santé privés. »


 **Extrait du décret n° 2005-346 du 14 avril 2005 relatif à l'évaluation des pratiques professionnelles.** « Art. D. 4133-0-1. L'évaluation des pratiques professionnelles mentionnée à l'article L. 4133-1-1 a pour but l'amélioration continue de la qualité des soins et du service rendu aux patients par les professionnels de santé. Elle vise à promouvoir la qualité, la sécurité, l'efficacité et l'efficience des soins et de la prévention et plus généralement la santé publique, dans le respect des règles déontologiques.

« Elle consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé et inclut la mise en oeuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques.

« L'évaluation des pratiques professionnelles, avec le perfectionnement des connaissances,

fait partie intégrante de la formation médicale continue.

« Art. D. 4133-0-2. - Tout médecin satisfait à l'obligation d'évaluation mentionnée à l'article L. 4133-1-1 dès lors que sa participation au cours d'une période maximale de cinq ans à un ou plusieurs des dispositifs mentionnés au présent article atteint un degré suffisant pour garantir, dans des conditions définies par la Haute Autorité de santé après avis des conseils nationaux de la formation médicale continue compétents, le caractère complet de l'évaluation. »

 **Extrait de la notification d'agrément de la HAS du 20 janvier 2006.** « Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège de la HAS, réuni le 18 janvier 2006, a décidé, en application de l'article D 4133-29 du Code de Santé Publique, d'agréer pour une durée de 18 mois votre organisme intitulé « Union Nationale des Associations de Formation Médicale Continue » pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles des médecins libéraux, hospitaliers et salariés.

L'agrément donné pour l'organisme « UnaformeC » l'est également pour l'ensemble des associations adhérentes. Toutefois, l'ensemble de ces associations devra respecter les principes et méthodes de l'UnaformeC. »

SCHÉMA D'UN CYCLE DE GPU

DÉDIÉS À L'EPP, LES « GROUPES DE PRATIQUES UNAFORMEC »
RASSEMBLENT ENTRE 12 ET 15 MÉDECINS

1. L'association remplit le questionnaire de la **Démarche d'assurance qualité (DAQ)** associative de l'UNAFORMEC.
2. L'UNAFORMEC diffuse chaque année les **thèmes d'évaluation** disponibles.
3. **L'association locale choisit un thème** d'évaluation parmi ceux proposés.
4. L'UNAFORMEC envoie à l'organisateur, qui les diffuse aux membres, **les outils nécessaires**.
5. Le médecin réalise son premier **Audit Clinique Ciblé** (J-zéro du GPU).
6. L'organisateur réalise la **synthèse anonymisée des audits** et l'envoi à l'UNAFORMEC (J-zéro à J90).
7. **Première réunion (J90)** :
 - a. Analyse des résultats
 - b. Formation à partir des écarts constatés
 - c. Identification des pistes d'amélioration.
8. **Le médecin réalise** son 2^e Audit Clinique Ciblé.
9. L'organisateur réalise **une nouvelle synthèse anonymisée des audits** et l'envoi à l'UNAFORMEC (J90 à J180).
10. **Seconde réunion (J180)** :
 - a. Analyse des résultats
 - b. Identification des améliorations apportées
 - c. Nouvelles pistes d'amélioration.
11. Chaque participant reçoit **un rappel des indicateurs ciblés sur le thème choisi**.
12. A réception de tous les documents, **l'UNAFORMEC délivre le certificat de fin de cycle d'EPP**.

Les coûts

> **Coût du questionnaire DAQ** : 250 €. La réalisation du questionnaire permet à l'association d'être habilitée, pendant 2 ans, à mettre en place des GPU.

> **Coût d'un cycle thématisé** : 155 € par médecin.

Les conditions

Le projet déposé par l'UnaformeC et agréé par la HAS prévoit des groupes de 12 médecins minimum et de 15 médecins maximum.

Ces médecins doivent être nominale-ment adhérents à l'UnaformeC, par l'intermédiaire de leur association locale et de leur fédération régionale, ou de leur association nationale.

Le médecin pourra se faire aider par des financements tiers dans le respect de la charte d'éthique de l'UNAFORMEC.

Dossier documentaire fourni

Dossier administratif

- > Listes d'émargement
- > Déclarations d'intérêts
- > Engagement de confidentialité de l'organisateur
- > Charte d'éthique de l'UNAFORMEC
- > Formulaire de demande de réalisation d'un GPU

Dossier scientifique

- > Recommandation accessible sur le site UNAFORMEC
- > Référentiels
- > Modèles de grille d'audit
- > Mode de sélection des dossiers
- > Modèles de compte rendu

Une partie de ces documents est téléchargeable sur le site de l'Unaformec : www.unaformec.org

Personnes ressources et Sites

Coordinateur du dossier

- > Dr Vincent Travers, Clinique Saint Charles, 25 rue de Flesselles 6 9001 Lyon
Tél. : 06 09 15 87 16
teillet.travers@wanadoo.fr

Structure projet

- > Dr Amine Arsan, 17 Avenue d'Italie 75013 Paris - amine.arsan@wanadoo.fr
- > Dr Philippe Bonet, 25 bis rue des Prés 44140 Montbert - philippe.bonet@free.fr
- > Dr Yves le Noc, 43 avenue du Parc de Procé 44100 Nantes - yveslenoc@wanadoo.fr

Responsable informatique

- > Dr Eric Drahi, 32 rue Danton 45800 Saint-Jean-de-Braye - eric.drahi@wanadoo.fr

Contact financement

- > Dr Pierre Colombier, 45 rue de l'Hôpital 71520 Tramayes - p.colombier@wanadoo.fr

Correspondant HAS de ce dossier

- > Dr Marcel Tobelem, 84 rue d'Alsace-Lorraine 94600 Choisy-le-Roi
tobelem.marcel@wanadoo.fr

Unaformec

- > Le Méliès, 261 Rue de Paris 93556 Montreuil cedex - Tél. : 01 43 63 80 00
Fax : 01 43 63 68 11 - unaformec@wanadoo.fr

Foire Aux Questions

- > Site Internet : <http://www.unaformec.org>